

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 2 octobre 2024

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 27 septembre 2024.

Membres présents : (12) M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme CHOLLET, M. FAVERJON, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, M. BERTHIER représenté par Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD représentée par M. MEZUI, Mme JACQUENET représentée par Mme LECOMTE.

Membres excusés : (1) Mme TENENBAUM.

Objet : Budget principal et budget annexe – ajout d'un élément de patrimoine et de sa durée d'amortissement

Une délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Dijon en date de 17 octobre 2012, modifiée par la délibération du 24 février 2021, a défini et modifié les méthodes d'amortissement des immobilisations pour le CCAS, à compter de l'exercice 2013.

Un nouvel élément de patrimoine doit être ajouté dans la liste annexée à cette délibération avec la durée d'amortissement correspondante, dans la partie « Immobilisations incorporelles ». Il s'agit d'ajouter l'élément « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile » pour l'achat des extincteurs du CCAS. La durée d'amortissement doit être fixée à 5 ans.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration :

- modifient l'annexe de la délibération du 17 octobre 2012, modifiée par la délibération du 24 février 2021, telle que ci-jointe en indiquant le nouvel élément d'immobilisation corporelle cité ci-dessus ainsi que la durée d'amortissement indiquée pour cet élément ;
- disent que les autres dispositions de la délibération du 17 octobre 2012, modifiée, restent en vigueur ;
- disent que cette modification s'applique à compter de l'exercice 2024.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1